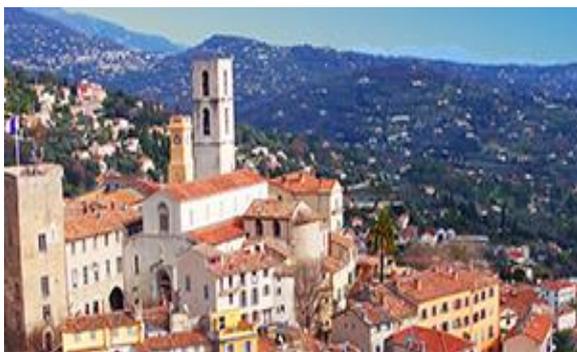


RAPPORT ANNUEL 2019



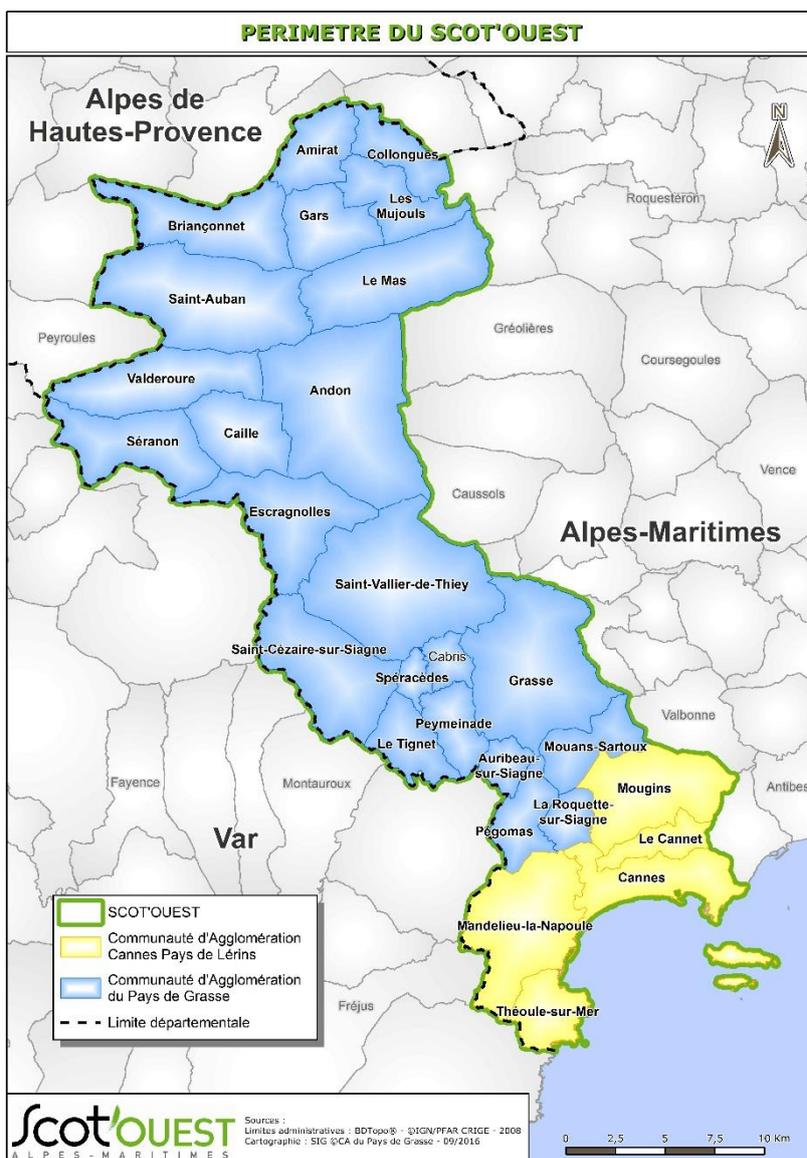
Construire un territoire riche de ses différences



SOMMAIRE

EN 2019

- I LA GOUVERNANCE
- II LES MISSIONS TECHNIQUES
- III LES MOYENS GENERAUX
- IV LES AVIS OBLIGATOIRES
- V LES DELIBERATIONS



Le Syndicat Mixte du SCOT'OUEST des Alpes-Maritimes

I - La gouvernance

Le Syndicat Mixte du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes est composé de 56 membres titulaires et 56 membres suppléants. Ses élus sont désignés parmi les conseillers communautaires des structures intercommunales constituant le syndicat, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

La répartition des sièges se fait à part égale. Chaque EPCI dispose de 28 sièges au sein du Comité syndical.

Le Comité syndical gère les affaires courantes : vote du budget, suivi des documents d'urbanisme, avis sur les demandes d'ouverture à l'urbanisation... Il se réunit en séance une fois par trimestre.

Lors du Comité syndical du 6 juillet 2016, un nouveau contrat de gouvernance a été acté sous la forme d'une charte représentant un engagement moral et politique des deux Communautés d'Agglomération.

Le 14 octobre 2016, les élus ont délibéré pour désigner les 112 membres représentants du SCOT'Ouest. Puis, en 2017 suite à un changement de gouvernance au sein de la CA Cannes pays de Lérins, la liste des Vice-Présidents a été modifiée ainsi :

- Monsieur Jérôme VIAUD – *Président*
- *Vice-Présidents :*
- Monsieur Sébastien LEROY - *1^{er} Vice-Président*
- Monsieur Jean-Marc DELIA
- Monsieur Christophe FIORENTINO
- Monsieur Gilbert PIBOU
- Monsieur Richard GALY
- Monsieur Marino CASSEZ
- Monsieur Georges BOTELLA
- Monsieur André ROATTA
- Monsieur Yves PIGRENET
- Monsieur Gérard DELHOMEZ

II - Les missions techniques

Pour rappel, l'année 2017 a été celle du lancement effectif des études, avec une CAO en date du 23 mai 2017, une réunion de lancement en date du 20 juin 2017 et une réunion publique de présentation du Diagnostic en date du 23 novembre 2017.

L'année 2018 a constitué la poursuite du travail engagé avec plusieurs réunions et commissions spécifiques.

1) Organisation de 7 ateliers de travail thématiques inter EPCI de janvier à Mai 2018 Déplacement, mobilité, transports – Environnement, risques – Agriculture, forêts, pêche, tourisme – Développement économique, commerces et numérique – Ressources – Habitat, foncier – Littoral

D'autres rencontres thématiques ont pu être organisées sur demande des structures (notamment sur le thème de l'agriculture, des déchets, de l'eau...) afin d'étoffer le diagnostic et de valider techniquement les enjeux pour l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

2) Une Commission sur la Basse Vallée de la Siagne le 7 février 2018 :

Elle a permis d'établir les orientations sur la BVS, base de formulation d'un pré-PADD, dans la continuité des échanges qui ont été engagés avec les services de l'Etat et le rendez-vous du 28 septembre 2017 avec Monsieur le Préfet. La commission s'est également réunie le 30 mai pour travailler un plan guide tel que demandé par l'Etat, en vue de la rédaction du PADD.

3) Travail sur le PADD :

Pour rappel, le Comité syndical du 16 mars 2018 a notamment permis de présenter aux élus l'avancement du Diagnostic pour servir de base au travail du PADD.

Les 23 et 24 mai 2018 un séminaire de travail a été organisé avec les élus sur le PADD, par une approche thématisée. Plus d'une trentaine d'élus et de techniciens de l'ensemble des Communes de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) a été recensée.

Plusieurs rencontres territoriales ont eu lieu en juillet 2018 pour présenter la première version de PADD du SCoT'Ouest aux élus, suite au travail effectué en ateliers et en séminaire (*Bande littorale, moyen-pays et Haut-pays*).

Une séance de présentation du travail aux PPA s'est tenue le 19 septembre 2018.

Un forum de travail avec la population le 27 septembre 2018 permettant des échanges et des contributions à l'aide de livrets de contribution et de supports cartographiques sur l'élaboration du PADD et sa traduction réglementaire.

Deux rencontres économiques avec les entreprises du territoire qui ont permis des échanges et des contributions à l'aide d'un mur participatif sur l'élaboration du PADD et sa traduction réglementaire. Elles ont rencontré un vif succès avec une cinquantaine de participants. Une réunion publique avec la population le 1er octobre 2018.

Ainsi, le débat des élus sur le projet de PADD a été organisé en Comité Syndical le 11 octobre 2018.

En 2019, le travail d'élaboration du document a été poursuivi par le **Document d'Orientation et d'Objectif (DOO)** et la préparation de différents ateliers thématiques dès le début de l'année.

4) Travail sur le DOO :

Le DOO a été le « chantier » majeur de l'année 2019. Document stratégique qui a défini la politique de l'urbanisme et de l'organisation des espaces, volet réglementaire et opposable du SCOT.

- Calendrier des ateliers DOO

15/01/2019 – Atelier Biodiversité (trame verte et bleue) Ruralité, Littoral et Paysage

16/01/2019 – Atelier Mobilité, Transition numérique et Centralités

22/01/2019 – Agriculture et Forêt

23/01/2019 – Habitat durable, formes urbaines et équipements

29/01/2019 – Développement économique, ESS et Tourisme

30/01/2019 – Risques et adaptations au changement climatique

30/01/2019 – Ressources, Economie circulaire et Transition Ecologique

- Calendrier des réunions DOO

05/02/2019 – Présentation du travail des élus aux PPA « réduites »

26/02/2019 – Restitution en plénière des ateliers DOO par entité territoriale Haut pays

27/02/2019 – Restitution en plénière des ateliers DOO par entité territoriale Moyen pays

28/02/2019 – Restitution en plénière des ateliers DOO par entité territoriale Littoral

13/03/2019 – Réunion de présentation du DOO aux PPA

11/04/2019 – Concertation avec la population – rencontre économique

26/04/2019 – Présentation du DOO et évaluation environnementale – Comité pilotage

16/05/2019 – Présentation du DOO et évaluation environnementale – réunion publique

22/05/2019 – Réunion officielle PPA

20/06/2019 – Réunion avec Madame La Sous-Préfète

03/09/2019 – Réunion publique Palais des Congrès à Grasse – présentation du DOO à la population

- Exposition itinérante sur le territoire CAPG/CACPL des enjeux du DOO - Eté 2019

Bilan de la concertation validé par délibération en date du 13 Septembre 2019

Ce bilan a démontré que les modalités de la concertation ont bien été respectées. Il fait état de l'association des habitants, du territoire, des personnes intéressées ainsi que des Personnes Publiques Associées (PPA) à l'élaboration du projet tout au long de la procédure.

Conformément au Code de l'Urbanisme, ce bilan devra être annexé au dossier d'Enquête publique qui fera suite à l'arrêt du document de SCOT.

Arrêt du projet de SCOT par délibération en date du 13 Septembre 2019

Ce document reflète l'engagement du Syndicat et sa charte de gouvernance, à savoir un SCOT respectueux des spécificités de chacun mais ambitieux dans la construction d'un territoire commun, équilibré et préservé. Il était attendu depuis des décennies et n'aurait pas pu aboutir sans une mobilisation totale dans un climat de confiance retrouvée.

Une réunion publique a été programmée en date du 30 Septembre 2019.

Aussi, le projet a été soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA) dès le 7 Octobre 2020 et a également fait l'objet d'une présentation en Commission de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 3 Décembre 2019.

Un avis FAVORABLE a été émis suite au délibéré qui a confirmé la bonne avancée du dossier stratégique pour le territoire de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

L'ensemble des PPA formaliseront fin 2019 ou début 2020 leur avis sur le document arrêté.

5) Etude technique de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP)

Le Syndicat SCOT'OUEST des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'Eau se sont engagés sur un partenariat afin de développer une réflexion avancée et globale sur le secteur de la Basse Vallée de la Siagne et notamment sur certains sites à forts enjeux. Dans cette perspective, le SCOT'OUEST et l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage située à Marseille, ont décidé de mettre en place un partenariat sur l'année 2018-2019 formalisé par une convention.

Une présentation aux élus du travail effectué s'est tenue en date du 15 Mars 2019.

Le coût total de cette étude s'est élevé à 17 000 € dont 8 500 € à la charge du SCOT'OUEST et 8 500 € à la charge de l'Agence de l'Eau.

6) Avancé sur le projet d'aménagement de la Basse Vallée de la Siagne

Une rencontre avec Monsieur Le Préfet s'est tenue en date du 14 Novembre 2018 afin de lui présenter le projet d'aménagement. Ce dernier, tout en validant en globalité l'étude a pu faire quelques observations qui ont été prises en considération dans la poursuite du travail effectué sur ce dossier en 2019 et notamment dans la rédaction du DOO.

7) Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)

Le 3 Novembre 2016, le Conseil Régional a lancé l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, définissant les modalités d'association des acteurs.

Le SCOT'OUEST en tant que « Personne Publique Associée (PPA) » a transmis un avis argumenté en Octobre 2017 sur des objectifs identifiés. En Mai 2018 les PPA ont été à nouveau saisis et le Syndicat a donc réitéré ses observations.

Or, la Région a arrêté le projet de SRADDET en date du 18 Octobre 2018 sans tenir compte des observations portées par le SCOT.

C'est ainsi que le Syndicat a rendu un premier avis défavorable sur le document lors de son Comité syndical du 17 Janvier 2019. Une demande d'amendement a été déposée afin que les spécificités du bassin de vie Canne-Grasse-Antibes, notamment leurs particularismes, leurs enjeux et leurs forces, soient prises en compte.

Une concertation s'est alors engagée entre la Région et la gouvernance du SCOT pour faire respecter sa légitime position dans le document régional approuvé.

L'Enquête publique du SRADDET s'est ouverte le 18 Mars pour s'achever le 19 Avril 2019.

Une réunion de travail avec le Président Jérôme VIAUD, Philippe TABAROT, Conseiller Régional et le DGS de la Région, a permis alors de lever toutes les réserves du Syndicat qui a pu déposer un dire en date du 15 avril 2019.

Ainsi le projet SRADDET qui a été adopté par la Région le 26 Juin 2019, puis entériné par le Préfet de Région le 15 Octobre 2019 a pu prendre en considération le travail du SCOT'OUEST et ses grands enjeux.

III - Les moyens généraux en 2019

Les Ressources humaines

Les effectifs du Syndicat n'ont pas évolué en 2019. L'équipe se compose toujours de 4 agents, à savoir :

2 agents en activités accessoires :

- 1 Conseiller du Président et référent de la Commission du Pays de Grasse,
- 1 Référent de la Commission Cannes Pays de Lérins,

2 agents titulaires à temps complet :

- 1 chargé de projet SCoT pour la gestion des missions techniques
- 1 agent en charge de la gestion administrative et financière

L'objectif pour l'équipe du syndicat étant toujours d'accompagner les élus dans leurs prises de décisions, d'assurer le suivi de l'élaboration et l'animation du SCoT, défini comme un relais entre le Syndicat, les partenaires et les acteurs locaux.

En 2019, en matière de ressource humaine, il est à noter les actions suivantes :

- ✓ Mise en application du Prélèvement à la source PASRAU dès janvier 2019
- ✓ Nomination d'un agent au grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe le 1^{er} Avril 2019 suite à la réussite de l'examen professionnel
- ✓ Revalorisation du régime indemnitaire de l'agent de catégorie A
- ✓ Versement en Juin 2019 du CIA* complément du régime indemnitaire RIFSEEP aux 2 agents titulaires sur une base de 80 €/an brut.
- ✓ Visites médicales le 9 Juillet 2019 pour les 2 agents titulaires à temps plein

***Mise en place du Complément indemnitaire CIA**

Voté par délibération lors du Comité syndical du 17 Janvier 2019.

C'est dans le cadre du régime indemnitaire RIFSEEP qu'est venu s'inscrire le CIA afin de pouvoir récompenser au titre d'un engagement professionnel, les agents investis dans leurs missions. Un montant maximum de 100 € brut annuel peut être versé à chaque agent.

Les Finances

En 2019 tous les documents budgétaires ont été transmis de façon dématérialisée via la plateforme TOTEM en lien avec la plateforme ASTRE de la Préfecture.

Une étude a été également lancée afin de mettre en place un parapheur électronique pour un traitement des documents en full-Démat.

LES DEPENSES

Les dépenses du SCOT'OUEST 06 sont principalement affectées aux activités du Syndicat, études, journées de rencontres, réunions, déplacements des techniciens, charges de personnel et charges liées au fonctionnement de la structure.

1. En matière de dépense d'investissement

Le Syndicat a engagé en 2019 un montant de **193 332.81 €** sur le **compte 202** relatif aux frais de réalisation des études du document du SCOT et dont le marché en cours d'exécution, est attribué aux prestataires CITADIA, EVEN Conseil et AIRE Publique.

Ce marché, en 2019 est entré dans la phase relative à l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Un avenant a été signé en date du 13/09/2019 afin de préciser les délais d'exécution du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Règlement de la Consultation (RC).

2. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement il a lieu de souligner pour 2019 :

Les Charges à caractère général, compte 011, s'établissant pour un montant de 18 623 € et comprenant :

- L'application de la convention prise avec la CAPG pour la mise à disposition des locaux, correspondant à une dépense de 3 819.46 € de loyers et une dépense de 4 463.45€ de charges et consommables.
- L'adhésion au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM) d'un coût annuel de 700 € ainsi que celui de la Fédération des SCOT d'un coût annuel de 2 600 €.

Quant au **compte 012** relatif aux dépenses de gestion du personnel, le montant total annuel 2019 s'élève à **117 463.41€** prenant en compte les évolutions sociales salariales de 2018 et celles de 2019, ainsi que l'avancement de grade de l'agent de catégorie B, suite à la réussite d'un examen professionnel et l'évolution du régime indemnitaire de l'agent de catégorie A afin de revaloriser ses missions.

La masse salariale est donc restée identique en 2019.

LES RECETTES

Les recettes d'investissement :

Toujours dans le cadre de la subvention Régionale de 75 000 € attribuée au Syndicat fin 2017, le SCoT a bénéficié d'un 1^{er} versement de 37 500 € en 2018, le solde étant attendu dès l'approbation du Document (2020 voire 2021).

Rappelons également la mise en place du dispositif du FCTVA qui engendrera à compter de l'année 2020 et pour les suivantes, des recettes d'investissement relatives au remboursement de la TVA des frais d'études (compte 202).

S'agissant **des recettes de fonctionnement**, elles viennent principalement des contributions de deux Communautés d'agglomération membres.

Aussi, au regard de la pleine activité du syndicat et afin d'équilibrer le budget 2019, un appel de fonds de 95 000 € pour chacun des deux ECPI a été voté en assemblée délibérante le 15 Mars 2019, soit un montant total de 190 000 € pour l'exercice.

Il faut également noter en 2019, le versement d'une aide de l'Etat, sollicitée par le syndicat depuis de nombreuses années, accordée au titre de la DGD pour un montant de 30 000 €.

IV : Les avis obligatoires dans le cadre des procédures administratives et réglementaires

⇒ Demandes d'ouverture à l'urbanisation

En application de l'article L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme, un plan local d'urbanisme ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle. Toutefois, lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale incluant la commune a été arrêté, il peut être dérogé à cette disposition avec l'accord du syndicat en charge du SCOT.

A ce titre, le Syndicat Mixte du SCOT'OUEST a été sollicité en 2019 par les communes suivantes dans le cadre de leur démarche d'élaboration ou de modification de leur document d'urbanisme :

Janvier 2019 – Demande d’ouverture à l’urbanisation Commune Valderoure

Dans le cadre de l’élaboration de son PLU, la Commune de Valderoure prévoit l’ouverture à l’urbanisation de certains secteurs du territoire communal. A ce titre, une demande de dérogation a été faite auprès de l’Etat qui a sollicité le Syndicat.

Un avis FAVORABLE à la demande de dérogation est donc donné par le SCOT lors de son Comité Syndical du 17 Janvier 2019.

Avril 2019 – Demande d’ouverture à l’urbanisation de la Commune de Cannes pour la Digue du Vieux port (*classement en zone urbaine UPa de 1.1 hectare*). Dans le cadre de la révision de son PLU, la Ville de Cannes a prévu l’intégration d’un secteur de la digue du Vieux Port sur le domaine public portuaire nécessitant une ouverture à l’urbanisation - Un accord favorable tacite du SCOT a été rendu par courriel fin Mai 2019 puisqu’aucune séance syndicale n’était prévue avant l’échéance.

Septembre 2019 – Demande d’ouverture à l’urbanisation de la Commune du Tignet pour ses Espaces Naturels – Un accord favorable tacite a été donné.

⇒ Demandes d’avis CDAC

22 Mars 2019 – Demande de l’hypermarché Leclerc Cannes Ranguin situé Rue Victor Hugo à Cannes La Bocca pour une extension de surface de 1 572 m² représentant une surface totale de vente de 5 022 m² - La réalisation du projet ne nécessitera pas de permis de construire puisque qu’aucun supplément de surface de plancher ni de changement de destination seront nécessaires, la superficie supplémentaire sera prise sur les unités commerciales vacantes.

Monsieur Christophe FIORENTINO, Vice-Président du SCOT a assisté à cette Commission ou un Avis favorable a été rendu.

14 Mai 2019 – Avis sur le Projet d’aménagement MARTELLY – Demande de permis de construire valant autorisation d’exploitation commerciale concernant la création d’un ensemble commercial de 4 830 m² situé à Grasse – La Commission s’est prononcée à l’unanimité en faveur du projet.

5 Juin 2019 – Demande de la SA. Bertrand Vigouroux, propriétaire et exploitant de l’enseigne Les Briconautes à Grasse, d’une surface de vente complémentaire de 1 511 m² au sein du bâtiment déjà existant – La Commission s’est prononcée à l’unanimité en faveur du projet.

V : Les délibérations 2019

Délibérations du Comité syndical du 17 Janvier 2019

- ✓ **N° 2019-01** – Débat d’Orientation Budgétaire
- ✓ **N° 2019-02** – Avis du Syndicat sur projet d’aménagement SRADDET arrêté de la Région PACA
- ✓ **N° 2019-03** – Demande d’ouverture à l’urbanisation Commune Valderoure
- ✓ **N° 2019-04** – Projet d’aménagement Basse Vallée de la Siagne
- ✓ **N° 2019-05** – Signature convention partenariat avec l’Ecole Nationale Supérieure Paysage
- ✓ **N° 2019-06** – RIFSEEP modalité d’attribution du Complément indemnitaire Annuel (CIA)

Délibérations du Comité syndical du 15 Mars 2019

- ✓ **N° 2019-07** – Approbation du Compte de Gestion 2018
- ✓ **N° 2019-08** – Examen et vote du Compte Administratif 2018
- ✓ **N° 2019-09** – Affectation des résultats 2018
- ✓ **N° 2019-10** – Vote du BP 2019
- ✓ **N° 2019-11** – Tableau des effectifs – Mise à jour, création et suppression emplois

Délibérations du Comité syndical du 13 Septembre 2019

- ✓ **N° 2019-12** – Bilan de la concertation effectuée dans le cadre de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l’Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT’Ouest 06)
- ✓ **N° 2019-13** – Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale de l’Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT’Ouest 06)
- ✓ **N°2019-14** – Modification N°1 du marché d’études pour l’élaboration du document du SCoT – Lots 1 et 2

Enfin pour conclure cette année 2019, il est à noter que des modifications relatives aux représentants du SCOT ont été effectuées à la demande de la CAPG pour les Communes de Pégomas et Le Mas ainsi qu'une demande de la CACPL pour la Commune de Mougins.

Pour la Commune Le Mas : Ludovic SANCHEZ remplace Fabrice LACHENMAIER en tant que Titulaire et Thierry TRAVERSIN remplace Lisette ALPOZZO en tant que suppléant.

Pour la Commune de Pégomas : Marc COMBE remplace Serge BERNARDI en tant que Titulaire, Serge BERNARDI remplace Léopold CAROLINGI en tant que suppléant ainsi que Florence SIMON remplace Robert MARCHIVE en tant que suppléant.

Pour la Commune de Mougins : En tant que Titulaires, Fleur FRISSON-ROCHE remplace Joëlle FOLANT et Marie-Christine PELLISSIER remplace Christian REJOU. En tant que suppléants, Denise LAURENT remplace Françoise DUHALDE-GUIGNARD et Bernard ALFONSI remplace Marie-Claudine PELLISSIER.

En outre, il a également été acté en 2019, par l'ensemble des acteurs du syndicat, qu'il était plus rationnel de conserver la même présidence à minima jusqu'à l'approbation du Document, puisque rappelons que celle-ci aurait dû être tournante et confiée au Président de la CACPL en Juillet 2019.



Scot'OUEST

A L P E S - M A R I T I M E S

Syndicat Mixte du SCOT
de l'Ouest des Alpes-Maritimes

57, avenue Pierre Sépard

06130 GRASSE cedex

 04 97 01 11 06

www.scotouest.com

Construire un territoire riche de ses différences